COMMUNE
de
NEUVILLE-SUR-AIN

Acte n°ARCITEMP2022.09.14.01

OBJET :
RÈGLEMENTATION de la CIRCULATION
Travaux

LE MAIRE de la commune de NEUVILLE SUR AIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route,

VU le code Pénal, notamment son article R. 610-5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de : SUEZ EAUFRANCE sise à : 917 Chemin Pierre Drevet – 69140 RILLIEUX LA PAPE en date du 02 août 2022.

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre les travaux de création de branchement d'eau potable, situés au fond du Domaine de Thol – Chemin de Corcheloup – 01160 NEUVILLE SUR AIN.

A R R Ê T E

ARTICLE 1
Sur la voie suivante : Chemin de Corcheloup – 01160 NEUVILLE SUR AIN, la circulation sera réglementée comme suit : **chaussée rétrécie et circulation ponctuellement alternée manuellement.**

ARTICLE 2
Cette réglementation sera applicable : **22 jours à compter du 12 septembre 2022.**

ARTICLE 3
La circulation sera rétablie les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.
La circulation sera également rétablie les jours hors chantier en fonction de la gêne occasionnée.

ARTICLE 4
Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

ARTICLE 5
La signalisation du chantier sera réalisée par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques de la commune de NEUVILLE SUR AIN.

ARTICLE 6
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :
- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Pont d'Ain
- SUEZ EAU FRANCE.

Fait à Neuville sur Ain, le 14 septembre 2022

Le 1er Adjoint,

Alain SICARD

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN
AIN